

CR Béganne

Nous avons été reçus par Jean Bernard Mabilais, président de Bégawatt.
Nous le remercions pour son accueil et pour toutes les explications qu'il nous a fournies.

Historique de l'association :

2003-04 Quelques personnes de la région de Redon se réunissent sur une idée de départ : au lieu de monter des éoliennes individuelles pourquoi ne pas se lancer dans un parc éolien pour la région.

2004 création de l'association « Eoliennes en pays de Vilaine » ; 150 adhérents au départ.
Puis prospection de sites dans la région, étude pour le permis de construire et contact avec les développeurs.

Contrat pour garder la maîtrise du projet, il est préférable de faire les études soi-même, coût de l'étude 150k€ par projet, dans les cas de « Eoliennes en pays de Vilaine » 2 projets : Béganne et Séverac (330 k€)

Création d'une SARL : « Site à Watts » :

La S.A.R.L Site à Watts a été créée en 2007 comme société à capital risque pour financer le développement des parcs éoliens citoyens de Béganne et Séverac/Guenrouët.

Pour cela, trois [Cigales](#) (info sur le fonctionnement des Cigales) la SEM Enée 44 (http://www.raee.org/nena_pv/dump/2008_06_27_ENEE44_85.pdf) et des particuliers en directs ont apporté un soutien financier en constituant le capital de cette S.A.R.L.

En 3 mois récolte de 300k€ (240 k€ des adhérents et 60 k€ de SEM conseil général de Loire Atlantique).

Pour le parc il a fallu l'aval d'une vingtaine d'administrations pour déposer le dossier. Dépôt des deux dossiers et acceptation en 2009.

Création de « BégaWatt » en 2009 en Société d'Action Simplifiée (<http://www.eolien-citoyen.fr/accueil-begawatts.html>).

Pour financer les 4 éoliennes (12 M€) il faut en fond propre 2,5 M€ (23% du montant total)

Pour trouver les 2,5 M€ auprès de citoyens, création de clubs d'investissement (CIGALE)

Pas de possibilité de faire de la publicité pour les clubs d'investissement, à cause de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Donc création de réunions « TuperWatt » en lieux privés.

Les participants aux clubs d'investissement doivent être compris entre 5 et 20 membres et ne pas investir plus de 20k€ par an et par personne.

Création de 53 clubs soit 783 investisseurs dont pas mal d'élus (presque tous les maires)

Sur Béganne 6 clubs avec en moyenne 25 personnes/club

250 investisseurs par l'intermédiaire d'Energie Partagée.

Montage de « Bégawatt » avec fonctionnement en collège :

Collège des membres fondateurs (30% des voix)

53 clubs d'investissement ; CIGALE & autres (30% des voix)

6 Entreprises Sociales et Solidaires (?% des voix)

SEM du Conseil Régional de Bretagne avec participation de la Communauté de communes (?% des voix)

Collectivités territoriales (?% des voix)

Energie partagée (250k en capital et 250 en obligation)

Avec les 2,8 M€ les banques françaises n'ont pas voulu suivre, Demande à une banque Belge Triodos (banque spécialisée dans ce genre d'opération). A la suite de l'accord avec cette banque, création d'un pool bancaire avec participation de banques française : Crédit Coopératif, la NEF, et OSEO. donc 72 à 73% d'apport bancaire.

Le collège devait élire le conseil de direction fin 2012, « vent de colère » à trouvé une faille dans le projet (prix de rachat du kW) et le bloque en déposant un recours devant le Conseil d'Etat qui à envoyé le dossier à la cour Européenne qui doit rendre son verdict entre le 12 et 15 mai 2013.

Conséquence : contrats et financement des banques suspendus

Suite à l'appui du Syndicat des Energies renouvelables les banques assouplissent leur position et donnent leur accord si EDF garantit le prix du kW/h.

En décembre 2012 dépôt du dossier à EdF

15/1/13 signature du contrat (prix) avec EdF

23/15/13 EdF ne retourne pas le dossier signé et demande pour signer la construction du poste de livraison (côté éolienne et côté ERDF comptage)

Délais d'étude et construction de ce poste 4 mois et coût de l'opération 540k€ Convocation d'une AG des actionnaires, accord de ceux-ci pour le financement et le commencement des travaux

Mobilisation des élus pour faire avancer le projet (3 députés + conseil général), 15 jours après obtention d'un rendez-vous avec Delphine Bateau.

EdF rédigera à l'avenir des contrats sans ces clauses suspensives

En ce moment, une équipe de 5 salariés travaille pour le projet

Choix de Repower comme constructeur allemand des éoliennes en préférence d'ENERCOM plus fiable mais plus cher

Appel à un avocat pour le choix de la structure juridique et soutien à la création de la société.

Coût financé par les actionnaires (300 k€) sans le coût du poste de livraison (540 k€)

Construction de 4 éoliennes de 2 mW chacune soit la consommation électrique du canton (18 000 habitants)

Productible pleine puissance 2 223 MW voir Pierre Jourdain pour les données techniques (Pierre Jourdain doit nous recontacter dans le mois)

Sites à consulter pour Béganne : « eolien-citoyen » <http://www.eolien-citoyen.fr/>

Et « vent d'houyet » (Projet d'éolienne financée par les enfants 1 éolienne par parc)

<http://www.vents-houyet.be/>

Un plan de bridage est envisagé pour limiter les nuisances en fonction des difficultés rencontrées (proximité des habitations, pb écologique...).